

MODE D'EMPLOI DE LA CONCERTATION

Etape préliminaire aux études préalables
à l'enquête d'utilité publique



OUVERTURE—INNOVATION—INTERCONNEXION—PARTENARIAT—ÉCO-RESPONSABILITÉ—RÉSEAU—AVENIR—MOBILITÉ—ACCÈS—EUROPE—TERRITOIRES—ÉVOLUTION—PERFORMANCE—DÉVELOPPEMENT DURABLE—ACCOMPAGNEMENT—COMMUNICATION—SECURITE—AMENAGEMENT

PORTUGAL—UNITED KINGDOM—IRELAND—BELGIË—NEDERLAND—DANMARK—SVERIGE—SUOMI—EESTI—LATVIJA—LIETUVA—POLSKA—SLOVENSKO—ÖSTERRIKE—ROMANIA—FRANCE—ALGERIE—MOROCCO—TUNISIA—MAROC—EGYPT—LIBYEN—ALGERIE—MOROCCO—TUNISIA—MAROC—EGYPT—LIBYEN

ALSACE—LORRAINE—CHAMPAGNE—ARDENNE—AQUITAINE—POITOU—CHARENTES—BOURGOGNE—FRANCHE—COMTE—BRETAGNE—PAYS DE LA LOIRE—CENTRE—LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC—ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS—PICARDIE—PROVENCE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE—ALPES—AUVERGNE—RHÔNE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE

ALSACE—LORRAINE—CHAMPAGNE—ARDENNE—AQUITAINE—POITOU—CHARENTES—BOURGOGNE—FRANCHE—COMTE—BRETAGNE—PAYS DE LA LOIRE—CENTRE—LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC—ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS—PICARDIE—PROVENCE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE—ALPES—AUVERGNE—RHÔNE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE

ALSACE—LORRAINE—CHAMPAGNE—ARDENNE—AQUITAINE—POITOU—CHARENTES—BOURGOGNE—FRANCHE—COMTE—BRETAGNE—PAYS DE LA LOIRE—CENTRE—LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC—ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS—PICARDIE—PROVENCE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE—ALPES—AUVERGNE—RHÔNE—ALPES—CÔTE D'AZUR—CORSE

Le projet

L'ambition du projet de LGV Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon est de desservir par la grande vitesse les territoires du grand Centre de la France (il concerne les régions Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes) et de doubler l'actuelle ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Lyon qui devrait arriver à saturation à l'horizon 2025.

Le projet POCL s'inscrit ainsi comme un nouveau maillon structurant du réseau ferré national : il permet une desserte à grande vitesse de 13 villes (Paris, Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon) grâce à l'utilisation combinée, par les trains à grande vitesse (type TGV), d'une ligne nouvelle de près de 500 km et du réseau classique existant, amélioré le cas échéant, sur près de 800 km.

Il est estimé, à ce stade des études, à près de 13 milliards d'euros.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

D'octobre 2011 à janvier 2012, le public a pu s'informer et s'exprimer sur l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet à l'occasion d'un débat public organisé par la Commission nationale du débat public. RFF présentait alors les résultats de deux années d'études, qui avaient permis d'élaborer, avec les cinq Régions concernées par le projet, 4 scénarios.

Aucun de ces quatre scénarios ne s'est dégagé comme la réponse évidente et partagée à l'ensemble des enjeux, notamment environnementaux, socio-économiques et financiers. Aussi RFF, dans une délibération de son Conseil d'Administration du 7 juin 2012, a décidé d'engager des études et une concertation complémentaires pendant une étape intermédiaire d'un an avant de lancer les études préalables à l'enquête d'utilité publique.



Les principaux points de la décision : un an pour dessiner le scénario adapté sur des bases partagées

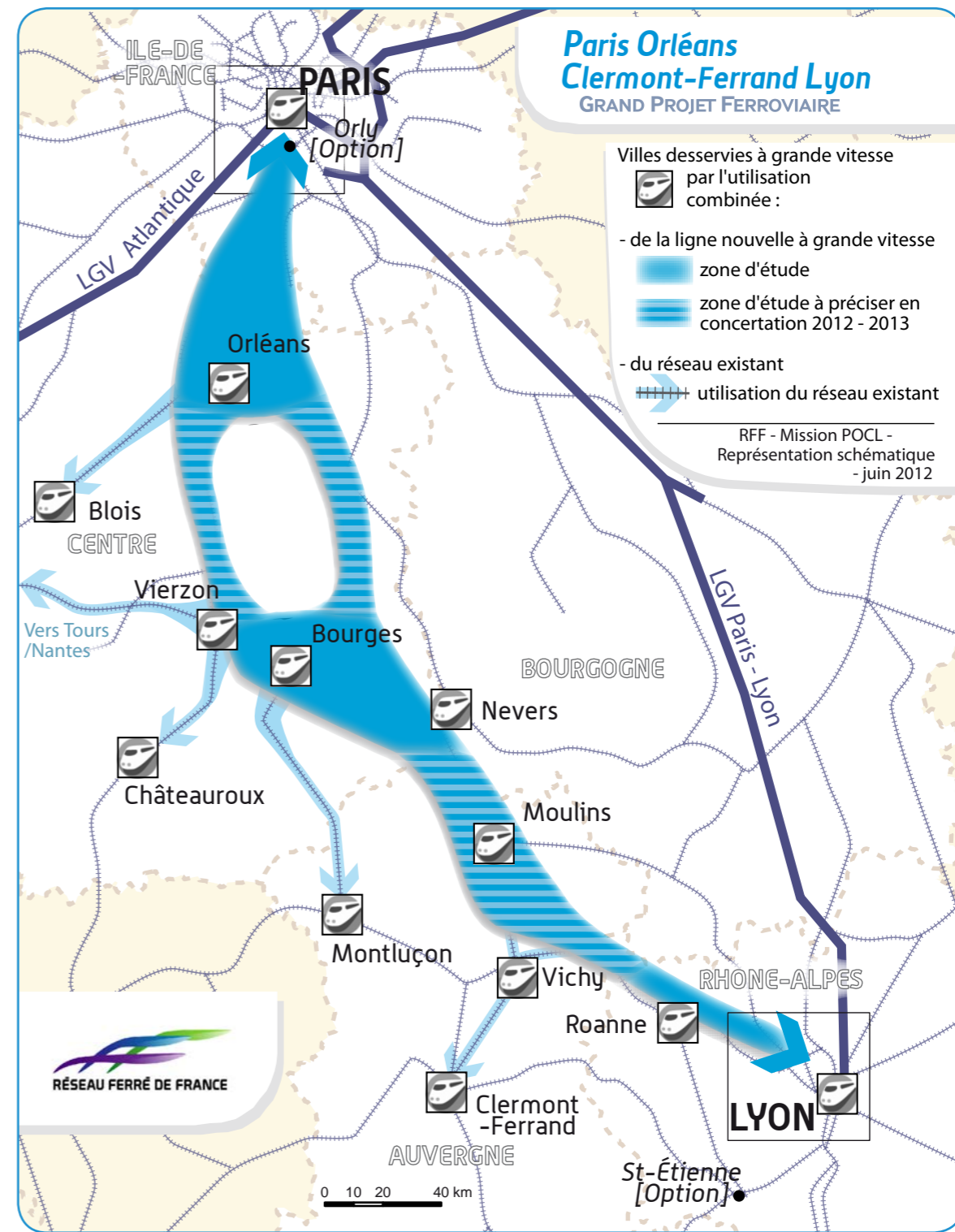
Pendant cette étape, les études et la concertation visent à trouver un scénario amélioré sur la base des scénarios Ouest et Médian, dans leur variante Roanne, avec des adaptations possibles, notamment :

- en Ile-de-France pour prendre en compte les conclusions du débat public prévoyant notamment l'élargissement de l'option de passage à l'ouest d'Etampes ;
- en région Centre pour tenir compte des forts enjeux environnementaux, agricoles et viticoles, et des attentes exprimées sur l'équilibre de la desserte de la région ;
- en Auvergne pour répondre à l'attente d'une meilleure liaison avec Paris et Lyon pour Clermont-Ferrand d'une part, d'une desserte de qualité pour Vichy, Montluçon et Moulins d'autre part.

Pour aboutir à ce projet partagé, RFF entend prolonger et renforcer la démarche d'écoute et de dialogue engagée dans le cadre du débat public en 2011. RFF organise lui-même cette nouvelle concertation, mais a proposé à la Commission Nationale du Débat Public de désigner un garant chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public.

Calendrier prévisionnel du projet

à partir de 2013



Des espaces de participation ...

La participation et le dialogue reposent sur des espaces de travail et d'échanges avec les différents publics, selon leur expertise d'usage du territoire (citoyens, associations, acteurs socio-économiques, élus, ...). Pour chaque rencontre, l'objectif est de partager et d'enrichir les résultats des études et de leur approfondissement.

Vous êtes une association, un acteur socio-économique, institutionnel, un(e) représentant(e) des services techniques d'une collectivité : Les ateliers techniques

Les ateliers techniques, en groupes restreints d'une trentaine de personnes, permettront de recueillir vos demandes, remarques et attentes sur des problématiques essentielles du projet qui peuvent servir à orienter les études et à produire une réflexion partagée. Quatre grands thèmes nécessitant des approfondissements ont ainsi été identifiés :

- La desserte de Paris à Orléans et Nevers : **quelles fonctionnalités ? quels services ? quels enjeux en termes d'infrastructures ?**
- La desserte de Nevers à Clermont-Ferrand et Lyon : **quelles fonctionnalités ? quels services ? quels enjeux en termes d'infrastructures ?**
- Environnement, agriculture et viticulture en région Centre ;
- Aménager le territoire et doubler Paris-Lyon : **comment les deux piliers du projet peuvent-ils assurer sa faisabilité financière ?**

Vous êtes un(e) citoyen(ne) : Les ateliers citoyens

Véritable innovation de cette concertation, les ateliers citoyens sont ouverts, sur inscription, à toute personne concernée et/ou intéressée par le projet. RFF souhaite ainsi bénéficier de votre expérience d'usage du territoire.

- Ils regrouperont une centaine de personnes au maximum
- Ils seront organisés sous la forme de groupes de travail
- Vous pourrez contribuer, par vos questions, vos avis et vos recommandations sur une thématique, à éclairer le choix du scénario final.

Vous êtes un(e) élu(e) : La commission consultative

La commission consultative est un lieu d'échanges approfondis permettant de bénéficier de la connaissance du territoire et des enjeux locaux par les parlementaires et les élus des principales collectivités ou chambres consulaires concernées par le projet, afin de vous permettre de vous approprier ce dernier et de recueillir formellement vos avis sur les études et les productions des ateliers.

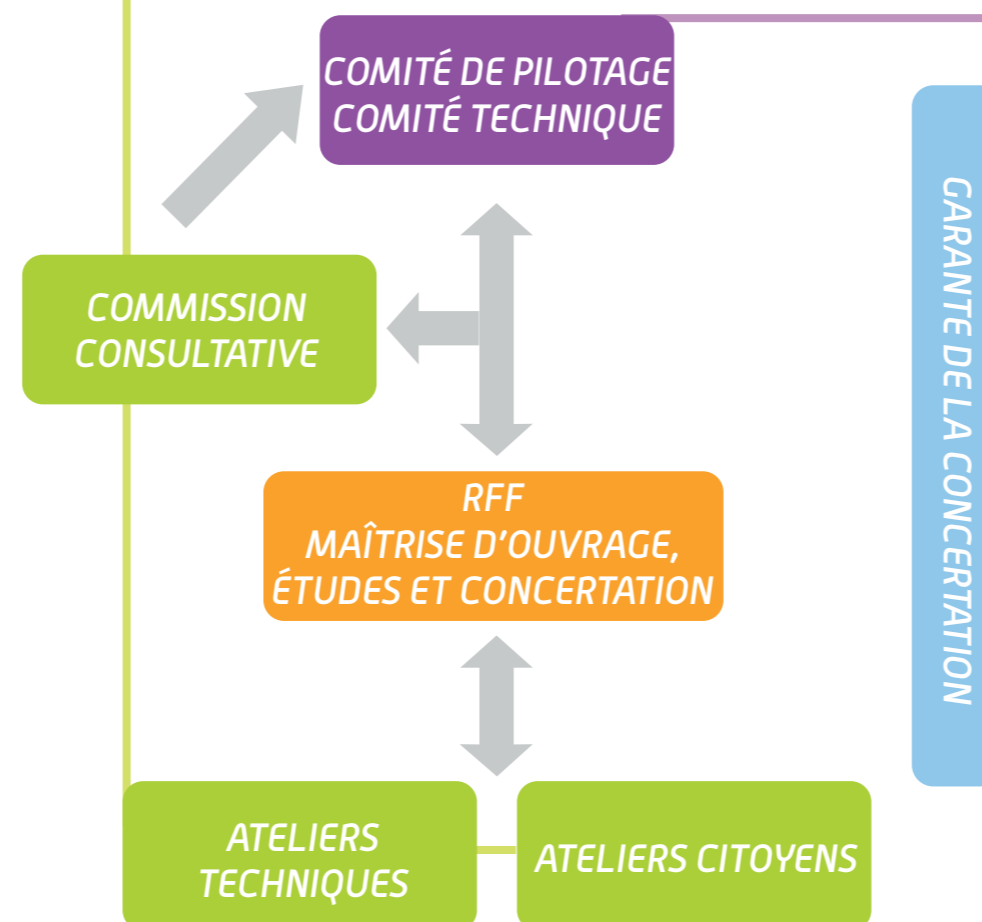
La concertation s'entend comme un **dialogue ouvert et respectueux** des uns et des autres destiné à faire émerger une vision la plus partagée possible du projet. Elle vise à **favoriser les échanges d'informations et de points de vue avec le plus grand nombre** : citoyens, services de l'État, autorités organisatrices des transports, collectivités locales, entreprises ferroviaires, acteurs économiques, organismes socioprofessionnels et associations représentatives...

Des espaces d'information ...

Afin de diffuser largement des informations et de recueillir des avis sur les modalités d'élaboration du projet, sur les résultats des études et du dialogue avec les acteurs, sur les améliorations apportées au projet par la concertation, plusieurs outils seront mis à la disposition des citoyens :

- le site Internet du projet : www.rff-pocl.fr
- des documents d'information diffusés régulièrement,
- des réunions publiques...

DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC :
RÉUNIONS PUBLIQUES ET SITE INTERNET



Des espaces de décision ...

Le **comité de pilotage** et le **comité technique** sont les lieux de la prise de décisions cohérentes et partagées entre l'Etat, RFF et les différents partenaires qui cofinancent les études. Ces instances de validation s'appuient sur les enseignements de la concertation (avis et propositions) et des études pour prendre leurs décisions.

Le comité de pilotage (COFIL) définit les grandes orientations stratégiques, valide les propositions et arrête les choix. Il réunit, sous la présidence du Préfet coordonnateur, l'ensemble des co-financeurs des études :

- les représentants de l'Etat
- les représentants de RFF
- les représentants des cinq Régions concernées par le projet : Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes

Le comité technique (COTECH) prépare les décisions du COFIL. Présidé par un expert du conseil général de l'environnement et du développement durable, il est composé des services techniques des membres du comité de pilotage.

Le calendrier

PRODUCTION ET PRÉPARATION PAR RFF
(ÉTUDES ET CONCERTATION)

GARANTE DE
LA CONCERTATION



Un dispositif partagé

RFF a souhaité associer les différentes parties prenantes – citoyens, élus, associations, acteurs socio-économiques, institutionnels - à l'élaboration du dispositif de concertation sur le projet POCL. Présenté dans ses grands principes lors du débat public, le rythme et les thèmes de la concertation ont fait l'objet d'une consultation en ligne et auprès des abonnés à la newsletter du débat public. **Merci pour votre participation !**

Mélanie Goffi

garante de la concertation
sur le projet POCL



RFF s'est doté en mai 2011 d'une Charte pour la conduite de la concertation sur les opérations dont il est maître d'ouvrage. Cette Charte énonce les engagements de RFF et offre à l'ensemble des participants les éléments d'un code de bonne conduite. Elle définit ainsi l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement.

La concertation du projet POCL se déroule en présence d'une garante, Mélanie Goffi, désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP) à la demande de RFF comme le permet la loi qui met en œuvre le Grenelle Environnement.

Elle a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées, afin de favoriser l'expression des acteurs et du public. Elle observe et analyse le déroulement de la concertation et facilite les échanges entre les participants tout en observant une stricte neutralité à l'égard du projet.

Choisie pour son impartialité et ses qualités, elle suit toutes les phases de la concertation et peut être contactée directement par les participants. Elle rend compte, à l'issue de chaque étape, du résultat de la concertation et des sollicitations dont elle a fait l'objet. À la fin de la concertation, elle réalise une évaluation globale qui sera rendue publique.

Forte d'un parcours professionnel marqué par une réflexion, un engagement et une pratique dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des démarches participatives, Mélanie Goffi accompagne depuis neuf ans les projets de développement durable des territoires, d'abord en tant que consultante au sein d'une agence de conseil dont elle prend la direction de 2008 à 2012, puis depuis quelque mois en tant qu'experte indépendante.

La concertation est nécessaire pour enrichir et donner corps au projet. Tous les acteurs d'un projet doivent pouvoir être informés, consultés, et être en capacité de proposer des solutions, amener des informations et des questions. Définir un cadre clair ainsi que des règles de fonctionnement sont essentiels à une concertation. Etre garant de la concertation est de s'en assurer, de la conception à son bilan.

Contact

Courrier

Mélanie Goffi - Projet P.O.C.L.
BP 30001
92702 Colombes CEDEX

Mail

garant@rff-pocl.fr

www.rff-pocl.fr
contact-pocl@rff.fr

Réseau Ferré de France
Mission POCL
92 avenue de France
75 648 Paris Cedex 13

